



P.P. CH-3003 Bern, ESTV, DS

---

Aux administrations fiscales cantonales et aux  
associations économiques intéressées à la  
conclusion de conventions de double imposition

Votre référence:  
Votre communication du  
Notre référence: D 3.MEX.12 - Ast

Berne, le 20 juillet 2009

**Rapport sur la conclusion d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Mexique en matière d'impôts sur le revenu**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport sur la conclusion d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Mexique en matière d'impôts sur le revenu.

Le délai de réponse est fixé au **31 juillet 2009**. C'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer, d'ici à cette date, **une version électronique** de votre prise de position à l'adresse électronique suivante: Monsieur François Bastian, [francois.bastian@estv.admin.ch](mailto:francois.bastian@estv.admin.ch). Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à Monsieur François Bastian (Tel. 031 322 71 52).

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Urs Ursprung  
Directeur

Annexe mentionnée

Administration fédérale des contributions AFC  
Urs Ursprung  
Eigerstrasse 65  
3003 Berne  
Tél. +41 31 322 71 01, Fax +41 31 322 73 49  
[www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)